



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-739**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Conseil municipal de la Ville de Bonaventure a adopté à la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le règlement numéro R2020-739.

QUE le règlement numéro R2020-739 a pour objet et conséquence de décréter une dépense de 98 000 \$ et un emprunt au montant de 98 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans, pour l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Georges.

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 5 janvier 2021;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 10 février 2021;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur son site Internet.

Donné à Bonaventure ce 25e jour de août 2021.

François Bouchard, directeur général et trésorier